

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2226

Edition du  
19 novembre 2018

DANS CE NUMÉRO

---

**La difficile libéralisation d'un marché de l'électricité biaisé** (Jean-Daniel Delley)  
Un projet prudent du Conseil fédéral vers l'alignement souhaitable sur l'UE

**Les effets subtils de la péréquation financière et de la concurrence fiscale** (Yvette Jaggi)

Des mécanismes intercantonaux complexes et en constante évolution

**Des politiques du FMI aux enseignements à tirer de leur mise en œuvre** (Charlotte Robert)

Une conférence à Fribourg qui s'annonce passionnante

**La peste noire et la Fête des vigneron** (Jacques Guyaz)

Philippe Kaenel, Sabine Carruzzo-Frey, «Acteurs de la vigne, Lavaux et Chablais vaudois», Editions Antipodes, Lausanne, 2018, 479 pages

**Expresso**

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

# La difficile libéralisation d'un marché de l'électricité biaisé

Un projet prudent du Conseil fédéral vers l'alignement souhaitable sur l'UE

Jean-Daniel Delley - 15 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33960>

Le Conseil fédéral met en consultation la [libéralisation complète du marché de l'électricité](#). Une première tentative en 2002 s'est soldée par un [échec](#) en votation populaire. En 2009, une ouverture partielle du marché a profité aux grandes entreprises - utilisant plus de 100'000 kWh par an - qui consomment près de la moitié de l'électricité «brûlée» en Suisse par an. PME et ménages, soit 99% des consommateurs, sont restés captifs des quelque 650 distributeurs régionaux et locaux que compte le pays.

Pourquoi libéraliser complètement ce marché? Il s'agit d'abord de supprimer une inégalité de traitement entre consommateurs. Par ailleurs, le Conseil fédéral attend d'un marché concurrentiel plus d'efficacité et une baisse des prix. Enfin, la Suisse s'alignerait sur l'Union européenne et pourrait ainsi finaliser l'accord sur l'électricité négocié depuis 2007 avec Bruxelles.

L'inégalité de traitement est double. D'une part entre les consommateurs libres de choisir leur fournisseur et les autres: depuis 2009, l'entreprise de conseil énergétique [Enerprice](#) a calculé que les petits consommateurs ont déboursé 4,3 milliards de plus que ce qu'ils auraient payé sur le

marché. D'autre part entre consommateurs captifs: selon leur lieu de résidence, les [tarifs](#) peuvent varier du simple au double. En cause des coûts de production variables, le type de réseau, le niveau des taxes et prélèvements publics, notamment.

C'est surtout la taxe visant à couvrir les frais de réseau qui fait problème. Selon la [Commission fédérale de l'électricité](#), certains distributeurs, profitant d'une lacune législative, n'hésitent pas à faire payer le consommateur pour un réseau déjà complètement amorti: *«Ils considèrent le réseau comme une sorte de vache à lait.»*

La libéralisation du marché de l'électricité n'a pas apporté les bienfaits attendus, soit notamment une baisse de prix significative. La raison en est simple: le prix du produit, l'électricité, ne représente qu'un tiers du prix total payé par le consommateur final. La concurrence ne joue ni sur le prix du réseau ni sur les taxes et redevances publiques.

Mais surtout la concurrence sur ce marché est faussée par le courant produit à partir du charbon, fortement subventionné et dont le prix ne reflète pas son impact environnemental. Une libéralisation complète ne sera envisageable qu'au moment où

une taxe carbone compensera intégralement cet impact.

La participation de la Suisse au marché européen de l'électricité impose certes cette libéralisation. Mais cette participation exige préalablement la conclusion du fameux accord institutionnel entre notre pays et l'Union européenne qui bute actuellement sur des différends pas encore aplanis. Rien ne presse donc.

Dans son approche de la libéralisation complète, le Conseil fédéral fait preuve d'une extrême prudence, au grand dam de la [NZZ](#) qui persiste à croire aux vertus du marché.

Ainsi l'approvisionnement par défaut - celui destiné aux clients restés fidèles à leur distributeur actuel - reposera exclusivement sur du courant indigène, en partie renouvelable dans une proportion que fixera le gouvernement. Voilà qui répond aux intérêts des hydroélectriciens, lesquels par ailleurs pourront livrer directement aux consommateurs finaux. Là ce sont Alpiq et Axpo, sans réseau propre de distribution, qui peuvent se réjouir. Ces mêmes barragistes ne manqueront pas de saluer également la création de réserves qui seront rémunérées.

Par contre les plus de 600 distributeurs, la plupart aux mains des collectivités publiques, vont faire grise mine, puisqu'ils perdront un monopole leur permettant de fixer des tarifs supérieurs au prix du marché. Encore que, si l'on en croit les expériences étrangères, les faibles gains induits par l'ouverture du marché n'ont pas incité un grand nombre de petits consommateurs à abandonner leurs fournisseurs

traditionnels.

Reste un aspect de la conformité au droit européen qui n'est pas abordé, celui de la séparation entre les activités de négoce et de distribution (*unbundling*). Imposée par la directive européenne aux sociétés approvisionnant plus de 100'000 clients, cette exigence concernerait une dizaine de distributeurs seulement. Mais elle

impliquerait des coûts de gestion élevés qui se répercuteraient sur les tarifs.

Pour l'heure, la priorité consiste à brider les distributeurs qui surfacturent les coûts du réseau et à modérer l'appétit des collectivités publiques qui, à l'instar de Genève et de Lausanne, retirent de substantiels dividendes de leurs services industriels, une sorte de fiscalité déguisée.

## Les effets subtils de la péréquation financière et de la concurrence fiscale

Des mécanismes intercantonaux complexes et en constante évolution

Yvette Jaggi - 19 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33988>

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons renforce la cohésion nationale. C'est en tout cas la conviction de [Serge Gaillard](#), directeur de l'Administration fédérale des finances. Et le troisième [rapport](#) sur l'évaluation de l'efficacité de cette péréquation financière, établi pour les années 2016 à 2018, le confirme, même s'il annonce une révision partielle du système pour 2020.

Dans sa forme actuelle, le mécanisme de contributions-répartitions, un chef-d'œuvre de l'horlogerie financière fédérale, fonctionne depuis 2008. L'ensemble des contributions de la Confédération et des cantons à

fort potentiel de ressources permet de financer non seulement la péréquation des ressources, mais aussi la compensation des charges liées à la géographie (altitude) et à la population (urbaine) ainsi que des cas de rigueur. La somme des [paiements compensatoires nets](#) atteindra 3,4 milliards de francs en 2019, répartis entre les 19 cantons bénéficiaires.

### Redistribution trop généreuse...

L'effet de redistribution est manifeste. Il s'avère même trop généreux puisque les cantons à plus faible potentiel de ressources dépassent tous depuis 2016 l'objectif de la

péréquation, qui correspond à des versements leur permettant d'atteindre un potentiel de ressources par habitant d'au moins 85% de la moyenne des cantons suisses. Cet objectif chiffré que le canton du Jura, le plus «pauvre» du pays, dépasse de 3,3 points, deviendra une garantie légale fixée à 86,5%. Cette modification partielle des bases de calcul du prix de la solidarité financière fédérale devrait entrer en vigueur dès 2020, selon le [projet de révision](#) de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) récemment déposé par le Conseil fédéral.

Par rapport à la dotation totale

actuelle, la nouvelle norme provoquera une réduction de plus d'un demi-milliard de francs. Autant de moins à la charge des sept cantons donateurs soit, dans l'ordre décroissant des montants à verser en 2019: Zurich, Zoug, Genève, Schwytz, Bâle-Ville, Nidwald et Obwald. Quant aux cantons à faible potentiel de ressources, ils enregistreront une diminution de leurs recettes. Ainsi, Berne ne pourra plus compter sur les 1'200 millions encaissés dans le régime actuel qui font du «vieux canton» le récipiendaire d'un bon tiers du total des paiements compensatoires nets.

La Confédération atténuera les effets de la réforme en augmentant la compensation annuelle des [charges socio-démographiques](#) (art. 9, al. 2bis) assumées par les cantons à relativement forte proportion de population urbaine. Cette augmentation sera de 80 millions en 2021 puis de 140 millions par an jusqu'en 2025, soit au total 640 millions, montant doublé pour mieux «atténuer» les conséquences de la réforme. Les 1'280 millions supplémentaires iront principalement dans les caisses des cantons de Genève, Zurich, Vaud et de Bâle-Ville.

Les consultations et négociations qui ont préparé la modification proposée de la loi PFCC ont donc abouti à une réduction partiellement corrigée d'où sortent effectivement gagnants les [quatre cantons](#) de la Suisse centrale qui ont le plus augmenté leur indice des ressources dans le courant des dix à vingt dernières années. Une évolution liée au niveau des impôts qui leur ont permis d'attirer des contribuables relativement riches et des entreprises bénéficiaires.

### **Concurrence fiscale contre péréquation financière**

Mais la pratique de la concurrence fiscale est loin de produire toujours d'aussi bons résultats. Une étude comparative menée à la [Haute école de Lucerne](#) l'a bien démontré: l'implantation d'une nouvelle entreprise s'avère une affaire déficitaire pour un tiers des cantons, soit Uri, Glaris, Soleure, les deux Appenzell, Thurgovie, Valais, Lucerne, Fribourg, Grisons et Jura.

Pour illustrer ce constat qui peut surprendre, voyons par exemple ce qui se passe à Soleure. Une entreprise qui déclare un bénéfice de 100'000 francs doit payer 4'180 francs au fisc tandis que le canton doit verser une contribution supplémentaire de 6'610 francs

au fonds de la péréquation financière. A ce stade, l'opération se solde par une perte nette de 2'430 francs. Ce qui a poussé Lucerne à déposer une initiative cantonale tendant à corriger la loi pénalisant les cantons qui cherchent à développer leur potentiel de ressources. Et fait dire à certains que la péréquation fédérale récompense les cantons passifs - pour ne pas dire mendiants - et punit les cantons dynamiques, actifs dans l'attraction d'entreprises et l'incitation à la création d'emplois.

Bien sûr, les choses ne sont pas aussi simples ni les effets aussi mécaniques. Car si l'entreprise ne réalise pas forcément un bénéfice imposable de 100'000 francs, elle devrait non seulement attirer autour d'elle de nouveaux habitants et salariés contribuables, mais aussi entraîner par ses activités tout un mouvement d'affaires.

Il n'en reste pas moins que la péréquation financière, censée amoindrir les inégalités, peut au contraire les accentuer, momentanément du moins. De compensation en correction, la mécanique se perfectionne, se fragilise aussi d'une certaine manière. Mais elle est trop précieuse pour la bonne entente confédérale pour ne jamais disparaître.

# Des politiques du FMI aux enseignements à tirer de leur mise en œuvre

Une conférence à Fribourg qui s'annonce passionnante

Charlotte Robert - 16 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33966>

Quand on dit «*Fonds monétaire international*», on pense généralement au conseil d'administration formé des représentants des pays membres et aux politiques qu'il impose aux pays demandant son aide. Mais le FMI est aussi une institution, avec son département de recherche qui analyse les effets des politiques imposées. Et depuis plusieurs années, recherche et conseil d'administration se disputent. On n'en a guère eu d'écho en Suisse.

L'agenda néolibéral, inauguré dans les années 70 par le Chili et Milton Friedman, comprend principalement deux volets: augmenter la compétition grâce à l'ouverture des marchés à la concurrence étrangère, y compris des marchés financiers. Le second volet exige la réduction du rôle de l'Etat grâce aux privatisations et aux limites mises aux déficits fiscaux et à la dette.

Beaucoup de pays ont suivi et il n'y a pas que du mauvais dans l'agenda néolibéral. Les investissements directs étrangers ont souvent transféré des nouvelles technologies dans les pays pauvres. La privatisation des services publics a parfois conduit à des services plus efficaces et a fait baisser le déficit fiscal.

Les chercheurs du FMI, sous la houlette de Jonathan Ostry, ont étudié les effets de cette politique sous deux aspects: la libéralisation des mouvements de capitaux et les plans d'austérité. Ses conclusions sont inquiétantes:

- Les bénéfices de ces politiques en termes de croissance sont quasi impossibles à prouver.
- Les coûts en termes d'inégalités accrues sont indubitables.
- À son tour, une inégalité accrue affecte négativement le niveau et la durabilité de la croissance.

On avait toujours pensé aux «bons» flux de capitaux, ceux qui vont vers les investissements les plus productifs, et les investissements à moyen et long terme. Quid des fonds spéculatifs? Des investissements de portefeuille? Bien qu'on ne soit pas sûr de leurs effets sur la croissance, les coûts en termes de volatilité économique et de risque de crise sont évidents. Depuis 1980, on a constaté 150 épisodes de brusques afflux de capitaux dans 50 pays émergents. Qui plus est, dans 20% des cas, ces crises se terminent par des baisses importantes de la production.

## Jonathan Ostry à Fribourg

Jonathan Ostry donnera une conférence publique en anglais, non traduite, à l'Université de Fribourg le mercredi 12 décembre à 17h (site Pérolles, salle A 140). La conférence est gratuite et ouverte à tous. Mais il est nécessaire de s'inscrire avant le 29 novembre auprès de [Conf-Ostry@unifr.ch](mailto:Conf-Ostry@unifr.ch).

En outre, ces hauts et ces bas ont un effet pervers sur la distribution des revenus, accroissant ainsi les inégalités sociales. De plus en plus, les politiciens pensent que le contrôle des mouvements de capitaux représente parfois la seule solution, surtout quand la source du *boom* insoutenable du crédit est l'emprunt direct à l'étranger.

Quant au rôle de l'Etat et à la limitation de la dette, des critères tels que celui de Maastricht (60% du PNB) n'ont pas prouvé leur utilité. Les chercheurs du Fonds le disent: le conseil d'administration a surtout été préoccupé de revoir son argent rapidement et d'obliger les pays emprunteurs à réduire leur déficit et leurs dettes dans le moyen terme. Cela part de l'idée qu'une dette élevée est mauvaise pour la croissance. Mais c'est sans compter avec les effets de hausses des impôts et de



baisses des dépenses imposées dans le cadre des programmes d'austérité. Ces effets peuvent être beaucoup plus pernicious que le gain créé par un moindre risque de crise.

Dans beaucoup de pays, il vaut mieux vivre avec une dette importante et la faire diminuer peu à peu au fur et à mesure de la croissance. Les politiques d'austérité touchent aussi la demande et en conséquence l'emploi. En général, et contrairement à ce que beaucoup d'économistes avaient pensé, l'idée que le secteur privé va gagner en confiance n'a pas été confirmée dans la réalité. Réduire le déficit fiscal et la dette de 1% du PNB accroît le taux de chômage de 0,6% et l'indice de Gini qui mesure les inégalités

de 1,5 point.

En outre, comme l'ouverture des marchés et l'austérité sont associées à une inégalité croissante des revenus, on entre dans un cercle vicieux. Il y a maintenant une forte évidence que les inégalités de revenus affectent le niveau de la croissance et sa durabilité. Il est donc temps que les politiciens se penchent sur des politiques redistributives ou sur des actions qui atténuent les inégalités, telles que l'éducation et la santé. Et la crainte que l'augmentation des impôts des riches et des dépenses pour les plus défavorisés soit mauvaise pour la croissance se révèle infondée.

Jonathan Ostry et ses collègues Prakash Loungani et Andrew Berg se sont penchés sur ces politiques redistributives et ont écrit un livre qui sortira en janvier 2019: [\*Confronting Inequality - How Societies Can Choose Inclusive Growth\*](#), avec une préface de Joseph Stiglitz: «L'inégalité a augmenté de manière dramatique dans le monde durant les 30 dernières années. L'écart entre les plus riches et tous les autres est parfois décrit comme un effet secondaire inattendu que nous devons accepter. Dans ce livre, trois économistes du Fonds monétaire montrent que cette augmentation de l'inégalité est en fait un choix politique et expliquent quelles politiques nous devrions choisir pour atteindre une économie plus inclusive.»

## La peste noire et la Fête des vigneron

Philippe Kaenel, Sabine Carruzzo-Frey, «Acteurs de la vigne, Lavaux et Chablais vaudois», Editions Antipodes, Lausanne, 2018, 479 pages

---

Jacques Guyaz - 17 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33972>

La Fête des vigneron approche, avec des publications parfois fort savantes comme ces [Acteurs de la vigne](#) aux Éditions Antipodes, publiés avec le concours de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Le titre de ce gros ouvrage foisonnant est quelque peu trompeur. En réalité, il s'agit uniquement du canton de Vaud et avant tout

d'articles historiques.

Il existe très peu de documents sur les origines du vignoble vaudois qui doit ses débuts, comme dans la plus grande partie de l'Europe, aux implantations romaines. Une légende veut que les vignobles en terrasses de Lavaux aient été créés par les moines cisterciens. Or ces cultures sont sans doute bien antérieures. Le géographe

arabe Al Idrisi écrit autour du milieu du 12e siècle un livre de géographie destiné au roi Roger de Sicile où il écrit à propos des rives du Léman entre le Rhône et Lausanne: «Ses bords sont couverts de cultures étendues, de vignobles immenses...». Il est possible que certaines descriptions d'Al Idrisi soient de seconde main, mais en tous les cas, il existait déjà de nombreux vignobles

avant l'arrivée des moines.

Il est également vrai que les évêques de Lausanne firent de nombreuses donations aux cisterciens dans le courant du 12e siècle, mais une bonne partie des vignobles de Lavaux sont préexistants. L'évêque de Lausanne et les seigneurs de Grandson, importants propriétaires fonciers, avaient commencé à planter de la vigne avant l'arrivée des religieux de Cîteaux. L'image du moinillon partant à l'assaut des coteaux à défricher est aussi sujette à caution. Ce genre de travail était réservé aux serfs, corvéables à merci, et dont le statut n'était pas beaucoup plus élevé que celui des esclaves de l'Antiquité.

Un autre article passionnant traite des patronymes des vigneron de Lavaux. En 1348,

la peste noire élimina le tiers de la population européenne. Les récives jusqu'en 1450 continuèrent de faucher les habitants. Il en allait de même bien sûr dans les régions viticoles. Vevey fut très touché en 1450. La récupération démographique fut plus rapide dans les régions de montagne au sud des Alpes, peut-être en raison de l'isolement. C'est ainsi que de nombreux immigrants vinrent des vallées italiennes du Simplon, du val Divedro et de Varzo pour s'établir comme ouvrier dans le Lavaux. Lorsqu'un descendant de la famille Buzzari devint sous le nom de Bujard, bourgeois de Lutry en 1535, il fut précisé qu'il venait de «*Dovero en Lombardi*». Les Daverio devinrent les Davel, les De Castello, les Décastel et les De Cresto, les Ducret. Les exemples pourraient être

multipliés. Les migrations sont un phénomène constant de notre histoire et les grandes pestes ont provoqué un immense brassage.

Cet ouvrage fourmille d'articles intéressants et très divers; il y manque sans doute une vue d'ensemble et quelques comparaisons avec d'autres régions viticoles. Les vignobles valaisans ont-ils connu le même afflux d'immigrés après les grandes pestes? Un chapitre traite des écrivains et de la vigne, mais les auteurs choisis sont quasiment tous Vaudois...à part Virgile!

Donc un livre très précieux, intelligent et bien fait mais qui peinera à dépasser les frontières du canton de Vaud. La grande synthèse de l'histoire de la vigne sur le territoire suisse reste à écrire.

## Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

## Recherches bénéfiques

Les [offres de thérapies](#) pour maladies rares se multiplient, mais à des prix exorbitants. Raison invoquée par l'industrie pharmaceutique: les coûts élevés de recherche et développement pour un faible nombre de bénéficiaires. Raison effective: le déplafonnement des prix autorisé par les organes de contrôle officiels, de manière à inciter les pharma à développer ce type de produits.

Dans le même temps, elles cessent de produire des vaccins et négligent la recherche de nouveaux antibiotiques, secteurs de bien moindre rentabilité. | *Jean-Daniel Delley - 18.11.2018*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La difficile libéralisation d'un marché de l'électricité biaisé**

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-72549.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20020922/det490.html>

<https://www.enerprice.ch/news/detail/article/verspaetung-der-strom-liberalisierung-kostet-kleinkunden-43-milliarden/>

<https://www.blick.ch/news/wirtschaft/das-verrueckte-geschaeft-mit-dem-pfus-400-franken-teurerer-strom-nur-weil-man-im-nachbardorf-wohnt-id7979658.html>

[https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Wo-Konsumenten-doppelt-bezahlen/story/31997138?cache=9efAwefu&utm\\_source=emarsys&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=TA18EDIT\\_DerMorgen\\_05112018&sc\\_src=email\\_2448896](https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Wo-Konsumenten-doppelt-bezahlen/story/31997138?cache=9efAwefu&utm_source=emarsys&utm_medium=email&utm_campaign=TA18EDIT_DerMorgen_05112018&sc_src=email_2448896)

<https://www.nzz.ch/meinung/die-liberalisierung-des-strommarkts-ist-zahnlos-ld.1433157>

### **Les effets subtils de la péréquation financière et de la concurrence fiscale**

<https://www.nzz.ch/meinung/der-finanzausgleich-staerkt-den-zusammenhalt-der-schweiz-ld.1434651>

<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzausgleich/wirksamkeitsberichte.html>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/54385.pdf>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/54385.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2018/6629.pdf>

<https://www.republik.ch/2018/11/12/swish-so-zerreisst-es-den-finanzausgleich>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standard/Wenn-die-Rechnung-nicht-aufgeht/story/22873096>

### **Des politiques du FMI aux enseignements à tirer de leur mise en œuvre**

<mailto:Conf-Ostry@unifr.ch>

<https://cup.columbia.edu/book/confronting-inequality/9780231174695>

### **La peste noire et la Fête des vigneron**

<https://www.antipodes.ch/librairie/acteurs-de-la-vigne-detail>

### **Espresso**

<https://www.letemps.ch/economie/premiere-therapie-genique-novartis-homologuee-suisse>